

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

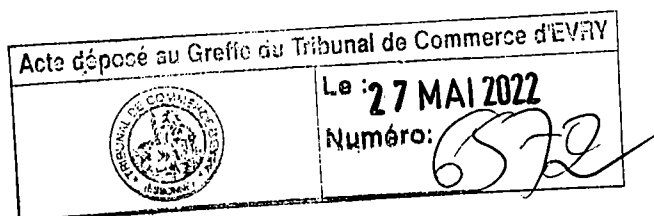
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04551 Numéro SIREN : 890 432 545 Nom ou dénomination : A.G.A.C Assurances
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2022 sous le numéro de dépôt 6572



SASU A.G.A. ASSURANCES

CAPITAL SOCIAL : 2 000.00 EUROS

SIRET N° 890 432 545 000 14

18 RUE DES CARRIERES

91450 SOISY SUR SEINE

=====

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE TENUE EN DATE DU : 19 MAI 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire statutaire, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATIONS

Les documents et renseignements prévus par la législation ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I LE CHIFFRE D'AFFAIRES, LES PRODUITS, LES CHARGES :

-Le chiffre d'affaires ressort à 3 600.00 EUROS .

Alors que celui de l'exercice précédent était de : NEANT

-Les produits d'exploitation s'établissent à : 3 600.00 EUROS

-Les charges d'exploitation s'élèvent à 6 346.00 EUROS

Laissant apparaître une perte d'exploitation de 2 746.00 EUROS

II Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

-autres charges externes : 5 992.00 EUROS

-impôts et taxes : NEANT EUROS

-rémunération du personnel : NEANT EUROS

- charges sociales : NEANT EUROS

O. R

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

-dotations aux amortissements : 354.00 EUROS

Le résultat de l'exercice est une perte de : 3 042.00 EUROS

Que nous vous proposons d'affecter comme suit :

De la reporter à nouveau sur le prochain exercice pour sa totalité

Le report à nouveau débiteur est de : 3 042.00 EUROS

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires ; nous vous informons que des dividendes ont été versé au titre des trois derniers exercices.

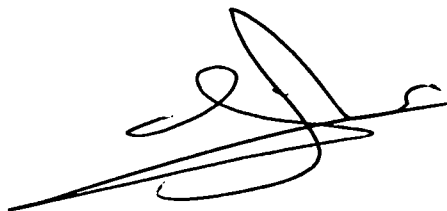
Ainsi que vous avez pu le constater au vue des documents qui ont été tenus à votre disposition, aucune :

Réintégration de frais généraux visé aux articles 223 quater et quinquas (article 39-4) du code général des impôts n'a été effectué pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous en donner quitus entière et sans réserve.

LA PRESIDENCE

MR. REBIA OTHMAN



O. R

SASU A.G.A.C ASSURANCES
CAPITAL SOCIAL : 2 000.00 EUROS
SIRET N° 890 432 545 000 14
18 RUE DES CARRIERES
91450 SOISY SUR SEINE

=====

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIRE

REUNIE EN DATE DU : 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux ;

Le : dix neuf mai , à seize heures.

Les associés de la S.A.S U A.G.A.C ASSURANCES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de : 2 000.00 EUROS.

Divisé en 2 000 actions de : 1.00 EUROS chacune, se sont réunies au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre en entrant en séance et qui permet de constater que sont présents ou représentés :

MR. REBIA OTHMAN, associé-Président ; propriétaire de 2 000 ACTIONS

Soit au TOTAL DE : 2 000 ACTIONS

Composant la totalité du capital social.

L'Assemblée est présidée par MR. REBIA OTHMAN ; Président-associé, propriétaire

Monsieur le Président déclare que la totalité du capital social étant présente ou représenté.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

O. R

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion établi par la présidence sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le : 31/12/2021.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au : 31/12/2021
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous les documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la Loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur, le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au : 31 DECEMBRE 2021

Quitus au Président.

Approbation des comptes de l'exercice.

Pouvoirs

Monsieur, le Président déclare enfin la discussion ouverte

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurants à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale : approuve ensemble la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le : 31/12/2021, approuve :

- Le rapport de gestion
- L'inventaire,
- Les comptes annuels à savoir : le Bilan, le compte de Résultat et l'Annexe qu'ils ont été présenté.

O. K

En conséquence, elle donne QUITUS à MR. REBIA OTHMAN ; Président-associé, propriétaire de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire : Approuve les opérations de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2021 accusent une perte de : 3 042.00 EUROS ; décide de : la reporter à nouveau sur le prochain exercice pour sa totalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

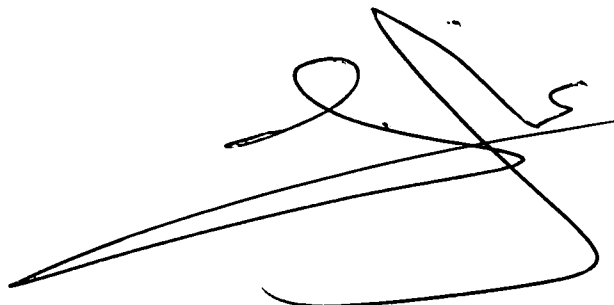
L'Assemblée Générale Ordinaire ; Confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal de faire exécuter les résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal a été signé par les membres présents.

MR. REBIA OTHMAN

PRESIDENT-ASSOCIE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

O. K

A.G.A.C. ASSURANCES

Liasse fiscale 2020-2021

Exercice comptable du 27/10/2020 au 31/12/2021

Version de travail éditée le 18/05/2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	27/10/2020	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
A.G.A.C. ASSURANCES - SIREN : 890432545	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
18 RUE DES CARRIERES	
91450 SOISY SUR SEINE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	COURTAGE EN ASSURANCES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à taux normal	Déficit	3 042
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense	Zone de développement prioritaire
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
immobilier cotée			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%
--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisé	CIEL COMPTA EVOLUTION
---	-----	--	-----------------------

Comptable, conseil ou CGA :	Visa : CGA	Viseur conventionné :
SAS STAR CONSEIL		
1 RUE EDMOND ROSTAND		
92320 CHATILLON	Identité du déclarant:	
	Date: 18/05/2022 Lieu: SOISY SUR SEINE	
	Civilité du déclarant : MR	
	Nom du déclarant : SAHBI	
	Qualité du déclarant : EXPERT COMPTABLE	
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :	

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2022					
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR					
						Si déposé néant, cochez la case : ☐					
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b					
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e							
				f							
				g							
				h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j							
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)							
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
						Montant des sommes versées:					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8				
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A		0%	15%	19%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		MVLTT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLTT imputée sur les PVLT de l'exercice									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾		MVLTT réalisée au cours de l'exercice									
		MVLTT restant à reporter									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									



Désignation de l'entreprise A.G.A.C. ASSURANCES - SIREN : 890432545					Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois* 15					Durée de l'exercice précédent* 		
					Exercice N clos le 31/12/2021		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014	515	016	172	343
	Immobilisations corporelles*		028	546	030	182	364
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044	1 061	048	354	707
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	1 826	086		1 826
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	1 826	098		1 826
	Total général (I + II)		110	2 887	112	354	2 533
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		2 000
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées*				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)				131		
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136		-3 042
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142		-1 042
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	2 775	3 575
	Produits constatés d'avance				174		
Total III				176		3 575	
Total général (I + II + III)				180		2 533	
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 061
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

ADAPTER POUR LA VUE DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLARATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A.G.A.C. ASSURANCES - SIREN : 890432545		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/12/2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue	Biens	215	214		
		Services *	217	218		
		dont export et livraisons intracommunautaires		3 600		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 3 600		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242 5 992		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE :)		244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254 354		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264 6 346		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270 -2 746		
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294 296	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310 -3 042		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312 3 042		
B – RÉSULTAT FISCAL						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318		318		
	Provisions non déductibles *	322		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	217	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZFL - TA (44 octies et octies A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981
	III (44 septies A)	989	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138
	Bassins d'emplois à redynamiser (44 quaterdecies)	991	Investissements outre-mer	344	ZFANG (44 quaterdecies)	345
	BLD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créances div. au titre du report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 354 3 042
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 372 3 042	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (Article 902 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.G.A.C. ASSURANCES - SIREN : 890432545

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	515	414		416	515				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	546	474		476	546				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	1 061	494		496	1 061				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		Fonds commercial		495		497		498		499			
		Autres immobilisations incorporelles		500		502	172	504		506	172		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		518			
	Constructions	520		522		524		526		528			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		538			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		548			
	Matériel de transport	550		552		554		556		558			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	182	564		566	182				
TOTAL		570		572	354	574		576	354				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1											
		2											
		3											
		4											
		5											
		6											
		7											
		8											
		9											
		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>A.G.A.C. ASSURANCES - SIREN : 890432545</u>										Néant ☐																																																																																																																																							
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																																	
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																								
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																																								
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																																								
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																																																																								
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																																								
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636																																																																																																																																								
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646																																																																																																																																								
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656																																																																																																																																								
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666																																																																																																																																								
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td colspan="2">780</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises			Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Fonds commercial	681		683		1							Immob. incorporelles	700		705		2							Terrains	710		715		3							Constructions	720		725		4							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6							Matériel de transport	750		755		7							Autres immobilisations corporelles	760		765										TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																											
	Dotations		Reprises			Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																											
Fonds commercial	681		683		1																																																																																																																																												
Immob. incorporelles	700		705		2																																																																																																																																												
Terrains	710		715		3																																																																																																																																												
Constructions	720		725		4																																																																																																																																												
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5																																																																																																																																												
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6																																																																																																																																												
Matériel de transport	750		755		7																																																																																																																																												
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																														
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																																										
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																																	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)										982																																																																																																																																							
Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-II-2)		982 bis	Fusion/absorption : nombre d'opérations		982 ter																																																																																																																																												
Déficits imputés										983																																																																																																																																							
Déficits reportables										984																																																																																																																																							
Déficits de l'exercice										860 3 042																																																																																																																																							
Total des déficits restant à reporter										870 3 042																																																																																																																																							
IV DIVERS																																																																																																																																																	
Primes et cotisations complémentaires facultatives					dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin		325		381																																																																																																																																								
					dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327																																																																																																																																										
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380																																																																																																																																								
N° du centre de gestion agréé									388																																																																																																																																								
Montant de la TVA collectée									374																																																																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378																																																																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399																																																																																																																																								
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398																																																																																																																																								
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397																																																																																																																																								

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: A.G.A.C. ASSURANCES - SIREN : 890432545		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 27/10/2020 et clos le: 31/12/2021		Données en nombre de mois 15	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *	376	1	
Dont apprentis	657	1	
Dont handicapés	651	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	0	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	3 600	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	3 600	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	5 992	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	5 992	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	-2 392	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	-2 392	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A.G.A.C. ASSURANCES - SIREN : 890432545 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre	MR	Nom complet	REBIA OTHMAN		
Nom marital			% de détention	100	Nb de parts ou actions 2000
Naissance :	Date 30/06/1977	N° Département 91	Commune	EVRY COURCOURONNES Pays	
Adresse : 18 RUE DES CARRIERES					
91450 SOISY SUR SEINE					
Titre	Nom complet				
Nom marital			% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONSADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [A.G.A.C. ASSURANCES - SIREN : 890432545]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 27/10/2020 au 31/12/2021 ou Année : 2021		
Dénomination de l'entreprise : A.G.A.C. ASSURANCES		Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 890432545	PME au sens communautaire ☐	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	